

**Communiqué de presse**

Berne, le 15 avril 2025

**Loi sur la radio et la télévision: l'usam déçue par la commission du Conseil des États**

**La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États rejette le contre-projet indirect du Conseil national à l'initiative «200 francs, ça suffit! (initiative SSR)». Pour l'usam, c'est une occasion manquée de renoncer à la perception de la redevance de radio-télévision auprès des entreprises dans le cadre d'une longue période transitoire de dix ans.**

L'Union suisse des arts et métiers usam exige la suppression de la redevance de radio-télévision pour les entreprises. La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national propose une exonération progressive des entreprises jusqu'à la suppression complète de la redevance des entreprises en 2035. La commission compétente du Conseil des États a rejeté aujourd'hui cette proposition modérée, ce que l'usam déplore.

Pour les entreprises, la redevance sur les médias représente une double imposition, puisque les personnes physiques paient déjà la redevance de radio-télévision pour les ménages. L'adoption du contre-projet aurait permis d'exonérer les entreprises dans un délai de dix ans. L'usam continuera de se battre pour la suppression de la redevance des entreprises.

**Renseignements complémentaires****Fabio Regazzi**, président, portable 079 253 12 74**Urs Furrer**, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.